



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°25/2019**

**Portant règlementation de la circulation et du stationnement**

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU la demande en date du 15/05/2019 par laquelle l'entreprise FREE sollicite l'autorisation d'accéder aux infrastructures télécoms présentes dans une chambre sur chaussée pour raccorder un abonné à la fibre optique, à hauteur du n°18 rue de Hoerdt, le 3 juin 2019 de 14h à 16h,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> : En raison des travaux cités ci-dessus qui seront réalisés en chaussée, le 3 juin 2019 de 14h à 16h, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles dans la rue de Hoerdt, à hauteur du n°18, sont modifiés comme suit :

- Le chantier sera matérialisé par les cônes K5a et des panneaux B3, B14, AK3 et AK5 seront installés de part et d'autre de la zone d'emprise
- Un alternat manuel de la circulation sera mis en place à l'aide de piquet K10 de part et d'autre de la zone d'emprise
- Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux
- La vitesse sera limitée à 30 km/h

Article 2 : La voie publique devra rester libre de tout dépôt d'objets ou matériel.

Article 3 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par l'entreprise FREE.

Article 4 : Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, DEPN
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- L'entreprise FREE
- Affichage en Mairie

Fait à Eckwersheim, le 20 mai 2019

Le Maire  
Michel LEOPOLD

